

Conseil municipal du 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - Muriel Limonta Verthier (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 23 novembre 2024

Date de publication : 06 décembre 2024

Délibération n°2024-120 – Echange de terrain avec les consorts Gombert à Longefoy

Madame le Maire informe le Conseil municipal des discussions qui ont eu lieu avec les consorts GOMBERT en vue d'un échange de terrains à Longefoy.

La commune est propriétaire d'une parcelle de domaine public sise rue du Château à Longefoy et les consorts GOMBERT sont propriétaires de la parcelle YN 299 d'une superficie de 20 m² jouxtant la parcelle communale.

Des discussions ont eu lieu avec les consorts GOMBERT qui ont abouti à la rédaction d'une convention d'échange dans laquelle La commune s'engage à acquérir la parcelle cadastrée section YN n° 299 d'une superficie de 20 m². En contrepartie les consorts GOMBERT s'engage à acquérir la partie de domaine public jouxtant la parcelle YN 299 pour une superficie approximativement identique

Elle indique que ces parcelles ont été évaluées à 60 €/m². L'avis des Domaines a été obtenu en date du 16 septembre 2024.

Madame le Maire indique que la partie de domaine public concernée par cet échange a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement par délibération du conseil municipal de ce jour.

Elle présente au Conseil municipal la convention d'échange entre les parties et propose son approbation.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'accepter la convention d'échange entre la Commune qui va acquérir la parcelle YN 299 pour 20 m² et les consorts Gombert qui s'engagent à acheter le domaine public communal au droit de leur parcelle YN 299 pour une superficie de 20 m² environ, les terrains ayant été évalués au prix de 60 €/m² ;**

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce découlant de la présente, notamment la convention d'échange puis l'acte authentique.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the printed name 'Anthony Destaing'.